

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU DOUBS**

Pôle Gestion Fiscale – Division des Affaires Juridiques
17, RUE DE LA PREFECTURE

25043 BESANCON CEDEX

TEL : 03.81 65 32 00

TELECOPIE : 03 81 82 02 51

mel : ddfip25.pgf.contentieux@dgif.finances.gouv.fr

Correspondant Associations

Mme Corinne MAITREJEAN

Tél : 03.81.65.32.21

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR L'ORGANISME

QUI DEMANDE A CONNAITRE :

- ~~SON REGIME FISCAL AU REGARD DES IMPOTS COMMERCIAUX~~
- **SON ELIGIBILITE A RECEVOIR DES DONNS DANS LE CADRE DU
MECENAT**

La doctrine administrative publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFIP)¹ a précisé les critères à prendre en compte pour déterminer le régime fiscal applicable aux associations.

La réponse du correspondant-associations au questionnaire ci-joint vaudra prise de position formelle de l'Administration au sens de l'article ~~L.80 B 1° (lucrativité)~~ ou L 80 C du Livre des procédures fiscales (mécénat).

L'attention est donc tout particulièrement appelée sur la nécessité de remplir avec soin ce document et de répondre à toutes les questions.

En effet, **la portée de l'avis donné par le correspondant départemental est subordonnée à l'exactitude et à la précision des réponses. Cet avis est susceptible d'être remis en cause si les renseignements fournis se révélaient insuffisants ou si le mode de fonctionnement de l'organisme venait à être modifié.**

Pour les lignes non servies, la réponse sera considérée comme étant « Néant ».

¹ Consultable sur le site impots.gouv.fr

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME	
● NOM : ASSOCIATION CHANTEZ25000 ● ADRESSE : du siège : 21 RUE DU POLYGONE 25000 BESANCON des établissements : IDEM ● STATUT JURIDIQUE : SSOCIAITON LOI 1901 ● AFFILIATION (fédération, groupements....) : NON ● OCTROI EVENTUEL D'UN AGREMENT OU D'UNE AUTORISATION ADMINISTRATIVE (nature, date et coordonnées de l'autorité signataire) OU DEMANDE EN COURS : NON ● RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE : NON	● DATE DE CREATION : 18 FEV 2009 ● DATE DE PUBLICATION AU JOURNAL OFFICIEL : 24 FEV 2009 ● DATE DE DEBUT D'ACTIVITE : 7 MARS 2009 ● SITUATION FISCALE DE L'ORGANISME (indiquer la nature des déclarations déposées et le lieu de dépôt) : - Impôt sur les sociétés : NON - TVA : NON (dans l'affirmative, préciser s'il y a des secteurs distincts d'activité) - Taxes annexes : NON - Taxe sur les salaires NON - Autres : NEANT
II. QUESTIONS	
A. COMPOSITION DE L'ORGANISME :	PRECISIONS
Nombre de membres : 150 - personnes physiques : 150 - personnes morales : 0 . sociétés commerciales : 0 . associations : 0 . autres (à détailler) : NEANT	USAGERS ADHERENTS
B. QUALITE DES MEMBRES :	PRECISIONS
. sont-ils tous convoqués aux assemblées générales ? sont-ils convoqués individuellement aux	LES ADHERENTS SONT CONVOQUES A L'AG ILS SONT ELIGIBLES AU CA PAS LES USAGERS

assemblées générales ? disposent-ils d'une voie délibérative ? sont-ils éligibles à l'organe de direction (conseils d'administration, bureau) ? ont-ils les mêmes droits (droit de vote, éligibilité)	
---	--

C. ADMINISTRATION DE L'ORGANISME :	PRECISIONS
---	-------------------

- Indiquer les noms, adresses et activités professionnelles des : . dirigeants de droit (personnes membres du conseil d'administration ou de tout autre organe similaire) : >>>>>>> . le cas échéant, autres responsables : CHEF DE CHŒUR>>>>>>> - Indiquer les noms et adresses des conseils : NEANT	PRESIDENT M. BARI DAVID 10 RUE DES POMMIERS 70190 RIOZ INGENIEUR CHEF DE PROJET TRESORIERE & VICE PRESIDENTE MME GENESTE ELODIE 2A RUE DES BOISSELERIES 8800 EPINAL DIRECTRICE DE COMMUNICATION CHEF DE CHŒUR / DIRECTEUR M. NICOLAS MAXIME 21 RUE DU POLYGONE 25000 BESANCON CHEF DE CHŒUR / DIRECTEUR
--	---

D. ACTIVITES EXERCEES :	PRECISIONS
--------------------------------	-------------------

- activité (s) principale (s) exercée (s) : . à titre permanent : MUSIQUE . à titre occasionnel : lieu de réalisation : - activité (s) accessoire (s) exercée (s) : . à titre permanent : LOCATION DE SALLE . à titre occasionnel : REPAS SOIREES CONVIVIALES . lieu de réalisation : - nature : . ventes : NEANT - préciser la nature des produits vendus . prestations de service : CHORALES - préciser la nature des services ENTREPRISE ET SENIORS - indiquer s'ils sont rendus : . moyennant un règlement spécifique FACTURE	CHORALES ORCHESTRE LOCATION DU MUSIGONE SOIREE CHORAOKE CHORALE D ENTREPRISE CHORALE DE SENIORS Conception artistique, organisation événementielle, direction artistique et communication
---	--

E. BENEFICIAIRES DES OPERATIONS :	PRECISIONS
- ventes aux membres : - quel pourcentage par rapport au chiffre d'affaires total ? - ventes aux tiers : - prestations de services aux membres : - prestations de service aux tiers : - Existe-t-il une condition d'accès (niveau de ressources, appartenance à une catégorie professionnelle, etc...) aux services ou aux biens fournis par l'association ? Si oui, laquelle ?	NEANT
F. RESSOURCES DE L'ORGANISME :	PRECISIONS
- cotisations : - dons : - subventions : . joindre une copie des conventions (annuelles et/ou pluri-annuelles) ou de la décision d'attribution de la subvention. A défaut préciser : . la partie versante . le montant . les caractéristiques de la subvention - mise à disposition : nature (personnel, locaux, matériels, autres) : . origine (collectivités locales, autres) - échange de prestations : - recettes (par nature d'activité) . ventes : prestations de service : - recettes de publicité, de parrainage : - recettes provenant de manifestations de soutien ou de bienfaisance : - revenus fonciers (locations d'immeubles, etc) : - revenus mobiliers (intérêts, etc) : - bénéfices agricoles : - autres ressources à détailler : CONCERTS - préciser éventuellement si les ressources sont HT ou TTC :	85% NEANT 3285€ pour COVID 19 NEANT NEANT NEANT 15% NEANT 5%

G. FONCTIONNEMENT ET GESTION DE L'ORGANISME :	PRECISIONS
- moyens de gestion mis en œuvre : matériel (détail et valeur) : 10 PIANOS BANCS CHAISES TABLES PUPITRES . personnel (précisez l'effectif) : 1 CHEF DE CHOEUR 1 CHEF D'ORCHESTRE . locaux : - en qualité de propriétaire : - en qualité de locataire (préciser dans cette hypothèse, le nom du propriétaire, et s'il est membre de l'organisme) SCI IMMOMAX non membre de l'association. - montant des rémunérations et indemnités versées au titre : . des salaires : des honoraires : des avantages en nature (logement, voiture, etc) ou autres (services gratuits, rémunérations de comptes-courants, etc) : . des remboursements de frais : - forfaitaires : - réels : - qui sont les bénéficiaires des versements ou avantages ? Préciser à quel titre. Indiquer les noms, raisons sociales, qualités et adresse des dix principaux bénéficiaires, ainsi que les montants effectivement destinés à chacun d'eux. . les membres : les dirigeants : - de droit : - de fait : les fondateurs : autres : CHEF ARTISTIQUES	NEANT NEANT VOITURE ELECTRIQUE POUR LE CHEF DE CHŒUR FRAIS REELS DEPLACEMENTS POUR LE CHEF D'ORCHESTRE

- prix pratiqués : . l'organisme pratique-t-il des prix homologués ? NON . si oui, par quelle autorité ? les prix découlent-ils de conventions spéciales ? NON . si oui, joindre les conventions les prix : - sont-ils différenciés en fonction de la situation sociale des bénéficiaires des services : NON - si oui, selon quelles modalités ? - sont-ils inférieurs à ceux du marché pour des prestations	Si un usager vient à être en difficulté, notre esprit associatif nous incite à l'aider ponctuellement.
--	---

équivalentes ? OUI - si oui, dans quelle proportion ? -50% - recours à la publicité : NON . modalités (affiches, tracts, annonces, médias...) : destinataires (tout public, membres,...) : budget : - excédents de bénéfices : . y a-t-il des excédents ? OUI . si oui, quelle est leur affectation ? LIVRET - l'organisme réalise-t-il des manifestations de soutien ou de bienfaisance ? OUI . nombre : une dizaine par an . nature : concerts caritatifs . durée de chacune : de 30 minutes à 2H selon les projets	
<u>H. CONDITIONS PARTICULIERES :</u>	<u>PRECISIONS</u>
Des modalités d'attribution de l'actif en cas de dissolution de l'organisme sont-elles prévues ? si oui, lesquelles ? ACTIF RESIDUEL DONNE A UNE ASSOCIATION DE MEME OBJET	

III. OBSERVATIONS PARTICULIERES (préciser les indications jugées utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme)
VOIR DOSSIER JOINT

A, le

Signature et qualité du signataire